

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SOISSONS - 0203 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/08/2026 - 2010 - 2007 B 00321 - 501 321 962 - A.O.S. 02

A.O.S. 02

3 RUE CHARLEMAGNE

02200 SOISSONS

501 321 962 RCS SOISSONS

COMPTES ANNUELS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

 CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



BILAN ACTIF

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé	(I)			
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,	11 461,95	12 937,19	-1 475,24	-11,40
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobis incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 791,04	6 727,21	-1 936,17	-28,78
Autres immobilisations corporelles	44 656,37	56 548,58	-11 892,21	-21,03
Immobis corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	3 144,00	3 060,00	84,00	2,75
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	430,00	1 790,00	-1 360,00	-75,98
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	(II) 64 483,36	81 062,98	-16 579,62	-20,45
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes		2 581,82	-2 581,82	-100,00
Créances (2)				
Créances Clients et comptes rattachés	138 197,49	194 192,18	-55 994,69	-28,83
Autres créances	13 270,33	10 372,17	2 898,16	27,94
Charges constatées d'avance	5 300,57	3 469,91	1 830,66	52,76
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	96 357,45	103 015,62	-6 658,17	-6,46
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	(III) 253 125,84	313 631,70	-60 505,86	-19,29
Frais d'émission des emprunts	(IV)			
Primes de remboursement des emprunts	(V)			
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif	(VI)			
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	(I + II + III + IV + V + VI) 317 609,20	394 694,68	-77 085,48	-19,53
(2) Dont à moins d'un an		156 768,39		

BILAN PASSIF

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Capital (dont versé : 0)	9 000,00	9 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	900,00	900,00		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	74 899,51	54 303,43	20 596,08	37,93
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	27 110,34	37 596,08	-10 485,74	-27,89
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	111 909,85	101 799,51	10 110,34	9,93
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 022,33	39 285,91	-21 263,58	-54,13
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 022,63	28 852,07	14 170,56	49,11
Dettes fiscales et sociales	143 086,41	140 292,83	2 793,58	1,99
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 567,98	84 464,36	-82 896,38	-98,14
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	205 699,35	292 895,17	-87 195,82	-29,77
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	317 609,20	394 694,68	-77 085,48	-19,53

(1) Dont à moins d'un an

198 316,16

ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 317 609,20 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 27 110,34 Euros.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Frais d'établissement et développement	14 500,00		
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	16 489,38		
TOTAL	16 489,38		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	18 434,01		434,25
Installations générales, agencements et aménagements divers	32 795,44		4 602,20
Matériel de transport	75 509,97		1,00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	28 063,12		1 368,50
TOTAL	154 802,54		6 405,95
Immobilisations financières			
Autres participations	3 060,00		84,00
Prêts et autres immobilisations financières	1 790,00		
TOTAL	4 850,00		84,00
TOTAL GENERAL	190 641,92		6 489,95

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Frais d'établissement et développement			14 500,00	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		1 287,00	15 202,38	
TOTAL		1 287,00	15 202,38	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		949,16	17 919,10	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			37 397,64	
Matériel de transport		1 273,34	74 237,63	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			29 431,62	
TOTAL		2 222,50	158 985,99	
Immobilisations financières				
Autres participations			3 144,00	
Prêts et autres immobilisations financières		1 360,00	430,00	
TOTAL		1 360,00	3 574,00	
TOTAL GENERAL		4 869,50	192 262,37	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.			14 500,00			14 500,00
Autres immobs incorporelles			3 552,19	1 475,24	1 287,00	3 740,43
TOTAL			18 052,19	1 475,24	1 287,00	18 240,43
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			11 706,80	2 370,42	949,16	13 128,06
Inst. générales, agencs divers			17 701,91	3 361,81		21 063,72
Matériel de transport			41 428,01	11 079,19	1 005,95	51 501,25
Matériel de bureau, informatique			20 690,03	3 155,52		23 845,55
TOTAL			91 526,75	19 966,94	1 955,11	109 538,58
TOTAL GENERAL			109 578,94	21 442,18	3 242,11	127 779,01

ETAT DES CRÉANCES

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	430,00		430,00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	7 535,62	7 535,62	
Autres créances clients	130 661,87	130 661,87	
Personnel et comptes rattachés	319,78	319,78	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 840,54	2 840,54	
Impôts sur les bénéfices	2 152,00	2 152,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 622,13	2 622,13	
Autres impôts, taxes et versements	5 162,00	5 162,00	
Débiteurs divers	173,88	173,88	
Charges constatées d'avance	5 300,57	5 300,57	
TOTAL	157 198,39	156 768,39	430,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	18 022,33	10 639,14	7 383,19	
Fournisseurs et comptes rattachés	43 022,63	43 022,63		
Personnel et comptes rattachés	86 278,39	86 278,39		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 706,62	45 706,62		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 048,75	6 048,75		
Autres impôts et taxes assimilées	5 052,65	5 052,65		
Groupes et associés (2)	472,95	472,95		
Autres dettes	1 095,03	1 095,03		
TOTAL	205 699,35	198 316,16	7 383,19	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 409,87			

COMMENTAIRE

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

« Conformément à la modernisation des états financiers et à la modification du plan comptable général, ci-après le rapport d'harmonisation du logiciel comptable qui indique les retraitements effectués entre les comptes arrêtés et publiés au titre du bilan 31/12/2024 et les comptes présentés en situation comparative pour la période 31/12/2024 dans l'annexe du bilan 31/12/2025 »

Harmonisation des comptes (début le 03/09/2025 à 16:36:31.623)

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Correspondance 16884000/16480000 - Traitée

Correspondance 44863000/44813000 - Traitée

Correspondance 44863300/44813300 - Traitée

Correspondance 44870000/44820000 - Traitée

Correspondance 63120100/63331201 - Traitée

Correspondance 63120200/63331202 - Traitée

Correspondance 63120300/63331203 - Traitée

Correspondance 63120400/63331204 - Traitée

Correspondance 67120000/65820000 - Traitée

Correspondance 67510000/65710000 - Traitée

Correspondance 67520000/65720000 - Traitée

Correspondance 67560000/66710000 - Traitée

Correspondance 77520000/75720000 - Traitée

Correspondance 77700000/74700000 - Traitée

Harmonisation des comptes des balances de situation (début le 03/09/2025 à 16:46:48.153)

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Correspondance 16884000/16480000 - Traitée

Correspondance 44863000/44813000 - Traitée

Correspondance 44863300/44813300 - Traitée

Correspondance 44870000/44820000 - Traitée

Correspondance 63120100/63331201 - Traitée

Correspondance 63120200/63331202 - Traitée

Correspondance 63120300/63331203 - Traitée

COMMENTAIRE

SARL A.O.S.02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Correspondance 63120400/63331204 - Traitée

Correspondance 67120000/65820000 - Traitée

Correspondance 67510000/65710000 - Traitée

Correspondance 67520000/65720000 - Traitée

Correspondance 67560000/66710000 - Traitée

Correspondance 77520000/75720000 - Traitée

Correspondance 77700000/74700000 - Traitée

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Correspondance 16884000/16480000 - Traitée

Correspondance 44820000/44811000 - Traitée

Correspondance 44863000/44813000 - Traitée

Correspondance 44863300/44813300 - Traitée

Correspondance 44870000/44820000 - Traitée

Correspondance 46870000/46700000 - Traitée

Correspondance 63120000/63331200 - Traitée

Correspondance 63120100/63331201 - Traitée

Correspondance 63120200/63331202 - Traitée

Correspondance 63120300/63331203 - Traitée

Correspondance 63120400/63331204 - Traitée

Correspondance 67120000/65820000 - Traitée

Correspondance 67510000/65710000 - Traitée

Correspondance 67520000/65720000 - Traitée

Correspondance 67560000/66710000 - Traitée

Correspondance 77520000/75720000 - Traitée

Correspondance 77700000/74700000 - Traitée

Le scénario d'harmonisation MEF a été correctement exécuté.

A.O.S. 02
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 3 rue Charlemagne
02200 SOISSONS
501 321 962 RCS SOISSONS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 27 110,34 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 110,34 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « autres réserves »	32 889,66 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	60 000,00 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 66,67 euros par part	60 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2026.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
50 000,00 euros, soit 55,56 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2024 :
17 000,00 euros, soit 18,89 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 17 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

A.O.S. 02
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 3 rue Charlemagne
02200 SOISSONS
501 321 962 RCS SOISSONS

PROCURATION

Je soussigné **Éric LEFRANC**,
demeurant 3 rue Charlemagne 02200 SOISSONS,

Agissant en qualité de gérant de la Société A.O.S. 02,

Donne par les présentes pouvoir à

ALRICK - SOFEC, 8 Lotissement Les Coteaux, 02400 BRASLES.
Madame Stéphanie DUFLOCQ est en charge du dépôt et du traitement de la formalité.

- de pour moi et en mon nom, réaliser toutes déclarations se rapportant à ma demande de création, de correction, de complétion, de modification ou de cessation d'activité de mon entreprise, auprès du Guichet unique de l'INPI, des greffes du tribunal de commerce ou du tribunal des activités économiques et des organismes compétents ;
- déposer les déclarations des informations relatives aux bénéficiaires effectifs de l'entreprise et procéder à la modification de ces informations ;
- le cas échéant, solliciter les immatriculations, modifications et radiations conséquentes auprès du registre national des entreprises, du registre du commerce et des sociétés, du registre des bénéficiaires effectifs, du registre spécial des agents commerciaux, du registre spécial des entreprises individuelles à responsabilité limitée, et du répertoire national des entreprises et de leurs établissements ;
- procéder au dépôt de toutes pièces annexes et justificatives requises et signer tous documents ou fichiers, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire ;
- solliciter, lorsque la réglementation applicable le permet, toute mesure d'occultation, totale ou partielle, des comptes annuels, actes, statuts, informations ou données concernant l'entreprise, lors de leur dépôt, publication ou diffusion auprès du guichet unique de l'INPI, du registre du commerce et des sociétés, du registre des bénéficiaires effectifs ou de tout autre organisme ou registre compétent, et accomplir à cet effet toute déclaration, option ou attestation nécessaire ;
- recevoir les récépissés ainsi que toute pièce afférente à la formalité, émanant des différents organismes, et notamment tout accusé réception du dépôt auprès du registre national des entreprises et du registre du commerce, tout extrait mis à jour du registre du commerce (Kbis), toute attestation d'inscription ou de modification auprès du registre des bénéficiaires effectifs.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à SOISSONS,
Le 30 juin 2026.

Éric LEFRANC

